



---

## Un réseau de partenaires économiques de proximité

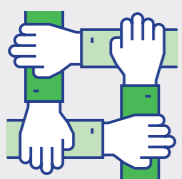
Un réseau essentiel au développement des territoires et au service de l'emploi des personnes en situation de handicap



Plus de  
**800**  
Entreprises Adaptées  
et Entreprises Adaptées  
de Travail Temporaire  
en France



**22**  
secteurs d'activités



**250**  
activités proposées

## Les Entreprises Adaptées : un réseau essentiel du développement économique du pays.

Fortes de leurs savoir-faire, de leur professionnalisme et de la diversité de leurs métiers, **les Entreprises Adaptées sont, depuis 30 ans et la grande loi sur le handicap de 2005, des partenaires innovants, performants et agiles** pour répondre aux besoins des entreprises et des acteurs publics. Elles ont dans leur ADN le savoir-faire pour adapter leurs offres aux évolutions des demandes de leurs clients : co-construction de solutions, haut niveau de contrôle, capacité à gérer à la fois des petites séries et répondre à des marchés conséquents.

**Savoir coopérer, savoir s'organiser et savoir faire monter en compétences** leurs équipes pour répondre à toutes sortes de marchés font également partie de la culture des Entreprises Adaptées.

Enfin, **les Entreprises Adaptées sont un outil inclusif fort** permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi, de se professionnaliser, d'acquérir des compétences et de participer à la citoyenneté par le travail.

**Les Entreprises Adaptées savent ainsi concilier** les conséquences liées aux handicaps de leurs salariés tout en répondant aux exigences de leurs clients. Un modèle gagnant-gagnant qui contribue au dynamisme économique sur l'ensemble du territoire et qui répond aux ambitions de leurs clients et à leurs engagements RSE.

## Implantées sur l'ensemble du territoire, les Entreprises Adaptées proposent un panel de produits et services riches et adaptés aux besoins des acheteurs publics et privés :



ENVIRONNEMENT  
ESPACES VERTS  
AGRICULTURE



TRANSPORT  
LOGISTIQUE  
CONDITIONNEMENT



SOUS-TRAITANCE  
INDUSTRIELLE



GESTION  
ADMINISTRATION  
INFORMATIQUE



NETTOYAGE  
HYGIÈNE DES  
LOCAUX



TRAVAIL TEMPORAIRE  
MISE À DISPOSITION  
DE PERSONNEL



IMPRESSION  
COMMUNICATION



COLLECTE TRAITEMENT  
RECYCLAGE  
DES DÉCHETS



RESTAURATION



COMMERCE  
DISTRIBUTION



BÂTIMENT  
TRAVAUX PUBLICS



BLANCHISSERIE



TEXTILE  
AMEUBLEMENT  
ARTISANAT D'ART



MENUISERIE



PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES



RÉPARATION  
DÉPANNAGE  
SAV



ALIMENTATION  
PRODUCTION  
ALIMENTAIRE



CONCIERGERIE



HÔTELLERIE  
TOURISME



ÉCO BÂTIMENT  
ÉNERGIES



BIEN-ÊTRE



MÉDICAL  
PARAMÉDICAL

## Les Entreprises Adaptées, des partenaires stratégiques pour les politiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et les politiques d'achats responsables des acteurs publics.

**Les Entreprises Adaptées contribuent à une production locale de qualité.** Elles assurent des emplois non délocalisables et participent à la politique d'achats responsables de leurs clients.

**De plus, l'Entreprise Adaptée est un modèle vertueux.** La compensation financière qu'elle perçoit de l'État pour l'embauche d'une personne en situation de handicap coûte moins cher à la collectivité que les dépenses liées à la situation de non-emploi. Ainsi, le retour sur investissement pour l'État et les collectivités publiques du modèle Entreprise Adaptée est positif et il permet un gain social supérieur à 10 000 € dès lors qu'un salarié en recherche d'emploi trouve une activité dans une Entreprise Adaptée.

**Les Entreprises Adaptées répondent ainsi aux engagements RSE** et aux politiques des achats responsables des entreprises privées ou publiques avec lesquelles elles travaillent.

## Des partenariats au service d'une société inclusive.

**Collaborer avec une Entreprise Adaptée est porteur de sens**, au-delà d'une simple relation commerciale. Dans le cadre de la loi « *plein emploi* » visant à faciliter l'intégration des travailleurs handicapés dans les entreprises ordinaires, les Entreprises Adaptées sont également appelées à jouer un rôle de « *préparateur de compétences* ».

Les Entreprises Adaptées savent, en partenariat avec les acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE), identifier les besoins en compétences de ses partenaires économiques, à l'échelle d'une entreprise, d'un groupe d'entreprises, d'un bassin d'emploi ou d'une branche professionnelle. Elles savent ensuite mobiliser, accompagner, faire monter en compétences et en savoir-être des candidats potentiels qui pourraient évoluer vers des employeurs classiques.

Ainsi, **les Entreprises Adaptées s'imposent comme des acteurs clés** dans le développement de solutions pour pallier les pénuries de main-d'œuvre ou les spécificités métier, en s'appuyant sur les compétences des personnes en situation de handicap.



**1,8 Md€**  
de chiffre d'affaires  
cumulé



Près de  
**57 000**  
salariés dont 72%  
en situation de handicap



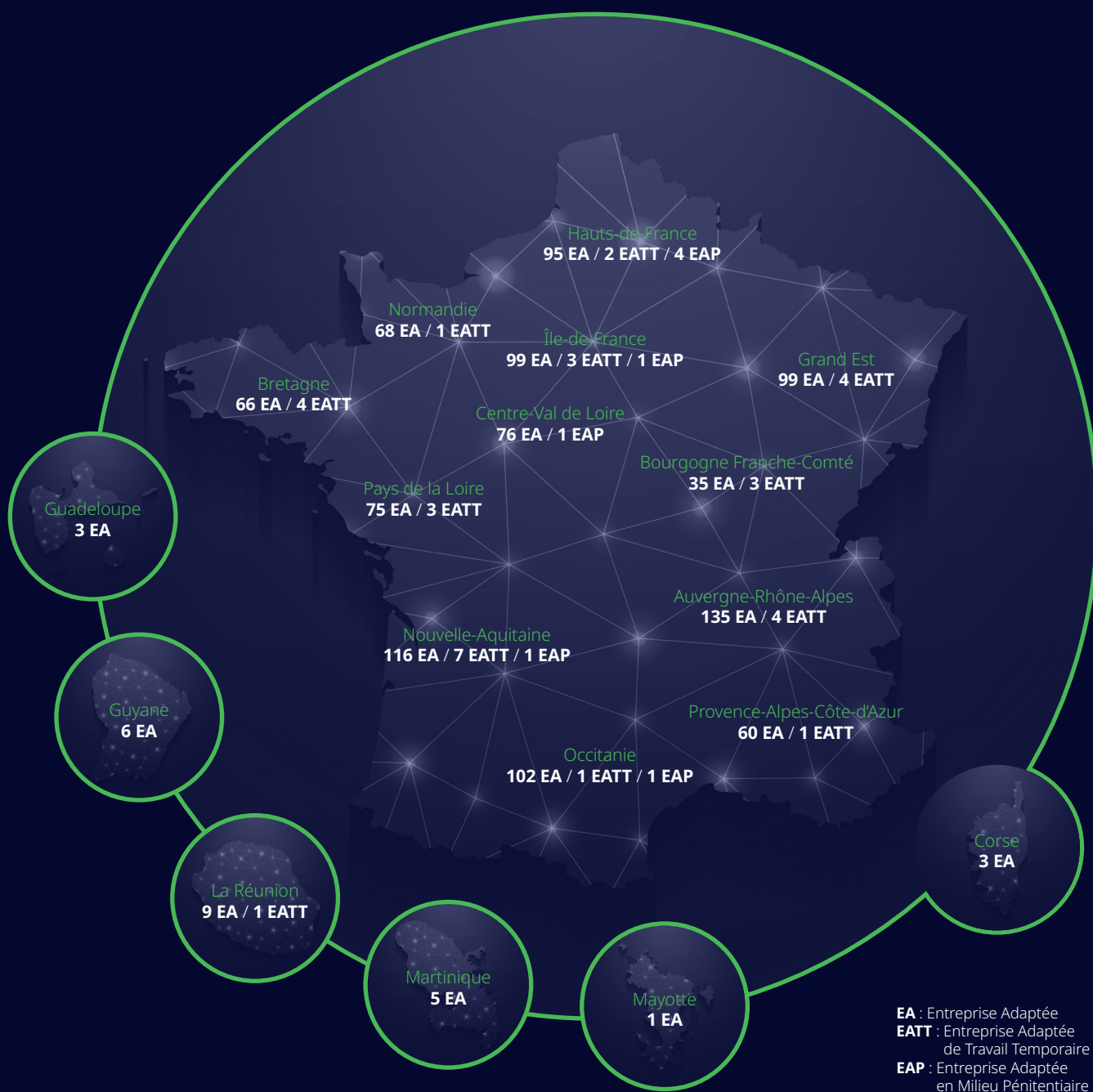
**3%**  
de la masse salariale  
consacrée à la formation  
professionnelle

## Des outils pour vous accompagner dans vos recrutements.

Les Entreprises Adaptées possèdent un savoir-faire inclusif unique et de réelles capacités d'innovation sociale. Elles proposent plusieurs solutions pour aider les employeurs à recruter, accompagner et former leurs collaborateurs en situation de handicap :

- **les Entreprises Adaptées de Travail Temporaire (EATT)** sont des spécialistes de l'intérim pour les personnes en situation de handicap (contrats de mission ou CDI intérimaires). Vous pouvez recourir aux services d'une trentaine d'EATT implantées sur le territoire ;
- **le recrutement en sortie du parcours en CDD Tremplin** : l'Entreprise Adaptée peut vous proposer des candidats issus de ses effectifs. Ces derniers auront été salariés, en CDD tremplin, par l'Entreprise Adaptée. Durant cette période, ils auront pu acquérir une expérience professionnelle, bénéficier d'une formation et d'un accompagnement afin de faciliter leur transition professionnelle vers un autre employeur. L'Entreprise Adaptée peut également vous accompagner dans toute la phase de recrutement et d'intégration de ces salariés en sortie de CDD tremplin.
- **la mise à disposition** : ce dispositif permet le placement d'un salarié d'une Entreprise Adaptée dans votre structure en vue d'une embauche (12 mois renouvelable une fois).

En 2022, plus de 57 000 salariés dont 41 000 femmes et hommes en situation de handicap sont en activité au sein des quelques 1 100 établissements des Entreprises Adaptées et Entreprises Adaptées de Travail Temporaire de métropole et des Outre-mer :



Pour découvrir les activités proposées par chaque Entreprise Adaptée et ses coordonnées, [rendez-vous sur unea.fr](https://www.unea.fr)

Créée en 1987, l'**Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)** est une association professionnelle qui fédère, représente et défend les Entreprises Adaptées auprès des acteurs publics et privés.

**L'UNEA développe, promeut et soutient** le modèle d'entrepreneuriat adapté, notamment en valorisant leur savoir-faire et leur professionnalisme.

**L'UNEA soutient également les Entreprises Adaptées** dans leur professionnalisation et les accompagne dans leur développement tout en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap.

140 Avenue  
Jean Lolive,  
93500 Pantin

[info@unea.fr](mailto:info@unea.fr)

**unea**  
Union Nationale  
des Entreprises Adaptées